



Asnières-sur-Seine

Direction de rattachement :

**DIRECTION GENERAL ADJOINTE DU
DEVELOPPEMENT URBAIN ET DES SERVICES
TECHNIQUES**

INSTRUCTEUR URBANISME – DROIT DES SOLS (h/f)

Service : Direction Aménagement urbain

Rattachement hiérarchique : Responsable du pôle Droit des sols

Filière : Administrative

Catégorie : A/B

Cadre d'emploi : attaché/rédacteur

Famille de métier : CA

Horaires de travail : 37h30 / semaine

Principales activités :

- Instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (contrôle des règles, normes et avis des services techniques internes et externes) et suivi des dossiers de la déclaration de travaux jusqu'à la visite de conformité.
- Gestion administrative des demandes d'autorisations (vérification de la complétude, rédaction des courriers et notes en lien avec l'instruction, notifications, consultations...)
- Accueil du public ; informations des administrés sur les démarches administratives et le règlement en vigueur du Plan Local d'Urbanisme
- Réduction de courrier en réponse aux administrés (plainte, demande d'information...)
- Etude des faisabilités en amont des demandes de permis de construire. Expertise des projets de construction présentés par les architectes
- Accompagnement des chefs de projets Aménagement dans l'expertise de la conformité au PLU des projets de construction dans le cadre des ZAC et autres opérations d'aménagement.
- Participation aux travaux du pôle : amélioration des informations transmises au public, développement de la dématérialisation des procédures, mise en place d'une politique d'esthétique urbaine (campagne de ravalement...), modification du PLU, gestion des enquêtes publiques
- Participation aux constats d'infractions aux documents d'urbanisme (en qualité d'agent assermenté)

Compétences requises pour occuper le poste :

- Connaissances souhaitées en urbanisme réglementaire et en droit de l'urbanisme
- Lecture et capacité d'analyse des plans et documents d'urbanisme (plan cadastral, plans d'architecte, PLU, servitudes...)
- Bonne connaissance du fonctionnement de la collectivité (travail en transversalité) □ Rigueur et organisation
- Adaptabilité au changement
- Goût du contact avec le public
- Confidentialité
- Sens du service public

Formation et expérience professionnelle adaptées :

- Agent expérimenté ou de formation supérieure Bac + 2 à 5 en urbanisme, aménagement, architecture
- Connaissance en droit de l'urbanisme
- Expérience acquise en collectivité
- Maîtrise bureautique et informatique